

Aigrette garzette

Egretta garzetta



Groupe d'Etudes
Ornithologiques
des Côtes d'Armor

G.E.O.C.A

Espèce polytypique, l'Aigrette garzette niche dans le sud de l'Europe et de l'Asie et en Afrique (D). En France, il s'agit d'une nicheuse localement commune (15000 couples en 2006) et d'une migratrice et hivernante commune sur les côtes, plus rare ailleurs (D). La Bretagne, qu'elle a progressivement colonisée du sud au nord à partir du milieu des années 1980, compte environ 800 couples en 2006 dont une centaine en Côtes-d'Armor, souvent groupés en héronnières sur des îlots marins ou dans quelques grands marais. Elle se nourrit sur une grande variété de milieux : vasières littorales, étangs, marais... et se disperse plus volontiers à l'intérieur des terres en période hivernale.

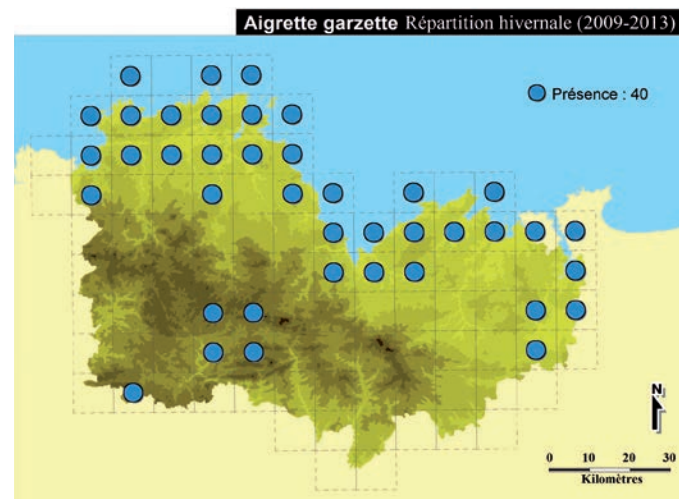
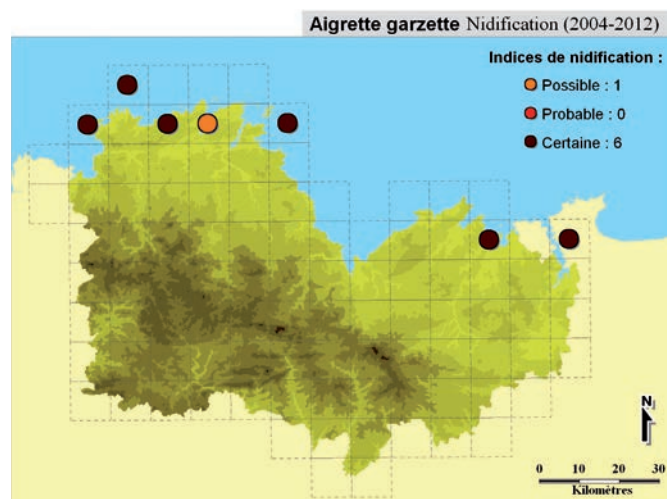
Statut en Côtes-d'Armor

A partir de 1984 et la mise en place de la base de données, les premières observations d'Aigrette garzette proviennent du littoral en période post-nuptiale (Langueux, Hillion, Saint-Jacut-de-la-Mer, Pleudihen-sur-Rance...) alors qu'elle était considérée jusqu'alors comme occasionnelle. Parallèlement à son expansion nationale, les mentions s'étoffent progressivement dans le département, particulièrement dans le Trégor et sur l'estuaire de la Rance, jusqu'à une « sédentarisation » dans les années 1990. Des groupes importants se constituent alors en dortoirs ou en reposoirs : 225 individus le 19 octobre 1994 au dortoir de l'Île-Grande (Pleumeur-Bodou), 101 sur la Rance maritime le 4 février 1996... En 1996, l'espèce se reproduit pour la première fois à la frontière du département sur l'île Chevret (Saint-

Jouan-des-Guérêts) sur l'estuaire de la Rance où la colonie est toujours présente. En 1997, l'espèce est pour la première fois observée dans l'intérieur du département, sur des bords d'étangs. Logiquement, le premier cas de reproduction en Côtes-d'Armor (7 à 8 couples) est noté en 1998 sur l'île d'Er (Plougrescant) (**Bentz, 1998**). Depuis lors, deux sites de nidification sont colonisés très régulièrement : l'île Saint-Riom (Ploubazlanec) qui compte l'essentiel de la population départementale depuis 1999 et l'île Rouzic aux Sept-Îles depuis 2010. Quant aux îles Canton (Pleumeur-Bodou), Tomé (Perros-Guirec), Lavrec (Bréhat), les Hébihens (Saint-Jacut-de-la-Mer) et Verdelet (Pléneuf-Val-André), elles ont accueilli irrégulièrement l'espèce, parfois durant une seule saison. Enfin, le marais de Noténo (Trébeurden) où l'espèce se reproduit régulièrement depuis 2007 fait figure d'exception comme étant le seul site continental de reproduction. Les différents suivis et enquêtes nationales permettent de suivre l'évolution de l'espèce qui reste relativement stable ces dernières années et suit surtout la tendance observée sur la principale colonie à Saint-Riom.

La dernière enquête nationale menée au printemps 2014 permet pour la première fois de constater une population d'environ 100 couples nicheurs dont 60 à 80 pour la seule île Saint-Riom et de découvrir un nouveau site de reproduction sur l'îlot du Verdelet (2 nids).

La population hivernale costarmoricaine semble stable depuis 2000, avec toutefois des fluctuations



Auteur : Philippe Chapon
Extrait de GEOCA (2014). Oiseaux des Côtes-d'Armor. Statut, distribution, tendances. Saint-Brieuc, 416 p.

Aigrette garzette

Egretta garzetta



Groupe d'Etudes
Ornithologiques
des Côtes d'Armor

G.E.O.C.A

importantes sur certains sites comme l'Île-Grande qui comptait jusqu'à 345 individus au dortoir le 7 octobre 2005 puis seulement 56 individus le 4 octobre 2010. L'espèce pourrait ainsi être mobile à travers la région Bretagne ou à plus large échelle et notamment subir les effets des hivers rigoureux auxquels elle reste sensible (notamment l'hiver 2009/2010).

Tendances et perspectives

Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, l'Aigrette garzette jouit d'une attention particulière de la part des gestionnaires, qui plus est dans le département des Côtes-d'Armor où elle reste un nicheur rare et localisé (environ 100 couples au total). Sa dépendance à des îlots plus ou moins boisés et surtout tranquilles (tous partiellement interdits d'accès) rend son statut nicheur assez précaire. Les dérangements ou travaux forestiers (élagage) peuvent conduire rapidement à l'abandon ou au déplacement des colonies comme cela a été le cas sur Saint-Riom en 2014, fragilisant ainsi le devenir de l'espèce à l'échelle départementale. Le report des couples nicheurs sur des massifs d'ajoncs ou

de fragons (**Février Y., comm. pers.**) ou une reproduction au sol parmi les Lavatères comme aux Sept-Iles (**Bentz & Siorat, 2005**) peuvent réduire les chances de production en augmentant les risques de prédation. Si les ressources alimentaires ne semblent pas manquer pour l'espèce tout au long de l'année sur le littoral costarmoricain, le maintien des populations dépendra également de la disponibilité des îlots de reproduction qui doivent être protégés. L'irrégularité et la disparition rapide sur certains sites semble ainsi directement liées au dérangement. L'intérêt du maintien d'importantes colonies réside également dans l'attractivité pour les autres Ardéidés nicheurs tels que le Héron cendré ou le Héron gardebœufs.

Bibliographie

Bentz G. (1998). Premier cas connu de nidification de l'Aigrette garzette en Côtes-d'Armor. *Le Fou*, 46.

Bentz G. & Siorat F. (2005). Reproduction du Héron cendré à Trébeurden et de l'Aigrette garzette aux Sept-Iles. *Le Fou*, 67.

Auteur : Philippe Chapon

Extrait de GEOCA (2014). Oiseaux des Côtes-d'Armor. Statut, distribution, tendances. Saint-Brieuc, 416 p.

